

Les fourberies de Macron

Si Macron et sa clique revendiquent haut et fort de « faire de la politique autrement », ils ne répugnent pas pour autant à user des procédés les plus éculés. Surtout lorsqu'il s'agit d'honorer les commandes du patronat. Le discours se veut policé (même si, parfois, il devient policier) et le ton est volontiers patelin. Cependant, ronds de jambe et sourires de circonstance ne peuvent masquer la brutalité du projet. Les ordonnances en sont une première illustration. Elles représentent le premier chapitre d'un programme dont la suite devrait être écrite sur le dos des chômeur-euses, retraité-es et fonctionnaires. La stratégie n'est pas follement originale, mais son efficacité est reconnue. Il s'agit de procéder par étapes en assommant un secteur après l'autre et en espérant que l'attentisme des uns et des autres empêchera la coalition de tous.

Avec Macron, le pire est à venir. Prenons le cas des fonctionnaires. De temps à autre, *le Figaro* ou *Les Échos* publient de savants diagnostics où il est démontré que la Fonction publique est une vieillerie, tout juste bonne à être jetée à la poubelle ; les plus hardis n'hésitant pas à soutenir que « le statut de la Fonction publique est l'exemple même de la rigidité du marché du travail » ou que « la précarité du contractuel est l'autre face de la sécurité du titulaire ». Brillante démonstration qui fait du fonctionnaire le responsable du chômage et de la précarité.

On pourrait en rire, si cela n'annonçait pas la « contractualisation » des ci-devant fonctionnaires, l'introduction de la logique d'entreprise dans les services publics et l'externalisation d'une partie d'entre eux. Comme le dit élégamment Castaner « lorsque le privé fait le même service dans les mêmes conditions que le service public, le gouvernement y aura recours ».

Et pour celles et ceux qui, un jour, espèrent devenir retraités, il y aura la fin des régimes spéciaux et le calcul des pensions sur les « 25 meilleures années », soit une diminution de 10 à 20 % de leur revenu selon le très officiel Conseil d'Orientation des Retraites.

Le privé d'abord, les chômeurs et les retraité-es ensuite, puis les fonctionnaires, Macron a choisi de dissocier les attaques pour mieux diviser. Le piège est grossier, il peut néanmoins être évité. Quels que soient leurs statuts, actif-ves, retraité-es, sans-emploi doivent se regrouper.

Ce n'est pas seulement un acte de solidarité entre catégories menacées mais une impérieuse nécessité s'ils ne veulent pas être broyés.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. VALLOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation Hte-Normandie

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel 02 35 89 89 83

sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org>

Sommaire

Page 1 : Édito

Page 2 : Situation au lycée des Bruyères,
Pénurie de profs remplaçants,

Page 3 : CP à 12, Collège Charcot de Oissel,

Page 4 : Deux collèges fermés dans l'Eure,

Page 5 : Urgence, enfants en danger,

Rencontre avec Blanquer,

Page 6 : Sélection à l'Université,

Page 7 : Au sujet du stage de Sud Educ 93,

Page 8 : Front social, Permanences.



Situation au lycée les Bruyères

L'équipe pédagogique des enseignant-e-s du lycée des Bruyères a exercé son droit de retrait dès jeudi 30 novembre.

Nous avons voulu, par cet acte fort, attirer l'attention de notre hiérarchie sur une situation devenue intenable au sein de l'établissement. Nous dénonçons notamment le manque d'encadrement adulte, les effectifs lourds au regard du public accueilli, le manque de soutien et de communication de la part d'une direction - peu présente sur le terrain - qui rechigne à mettre en place commissions éducatives et conseils de discipline, ce qui donne aux élèves un sentiment d'impunité.

Le climat est devenu explosif. De nombreux professeurs sont en grande souffrance ou en arrêt de travail. Certains professeurs ne sont pas remplacés et, quand ils le sont, les jeunes collègues - vacataires la plupart du temps - envoyés par le Rectorat ont à gérer des situations très délicates qui les mettent eux-mêmes en danger.

Par ailleurs, le nombre d'assistants d'éducation (AED) est insuffisant au regard de la taille de l'établissement. Le lycée, vu sa configuration et le public qu'il accueille, aurait besoin de la présence de 11 assistants d'éducation chaque jour et seuls 5 assistants sont sur le terrain quotidiennement.

Après une entrevue accordée à l'équipe enseignante par le rectorat le jeudi 30 novembre en fin d'après-midi, le lycée a obtenu un AED jusqu'à la fin de l'année prochaine. Non satisfait de cette réponse insuffisante, le personnel enseignant a voté la poursuite de la grève jusqu'au lundi 4 décembre inclus.

Les parents d'élèves - qui manifestent leur soutien aux enseignants en grève - regrettent que la situation en soit arrivée à cet extrême. Ils seront reçus au Rectorat lundi 4 décembre en fin d'après-midi.

Jeudi et vendredi, des ateliers se sont tenus au lycée afin de réfléchir à la mise en place de solutions qui pourraient pallier l'inefficacité de la gestion actuelle : la rédaction d'une charte rappelant les règles de vie fondamen-

tales au lycée, la création d'affiches pour que ces règles soient rappelées, visibles partout dans l'établissement, la création d'un casier permettant de recenser des incidents dans le lycée, et ce pour une meilleure communication des personnels etc.

Face à l'urgence, nous estimons que plusieurs postes d'assistants éducation doivent être créés dans notre établissement. L'idéal serait aussi que les effectifs des classes difficiles soient allégés. Par ailleurs, il faut un remplacement rapide des enseignants en arrêt maladie ainsi que de la proviseure adjointe qui est elle-même en arrêt maladie. *Une enseignante gréviste du Lycée*

Face à la pénurie de profs remplaçants le système D joue à plein...

Lundi 20 novembre, dans le petit matin, un piquet de grève commence une longue journée. Des élèves du lycée professionnel Delamarre Deboutville à Forges-les-Eaux ont décidé de faire entendre leur ras le bol devant une situation qui dure depuis la rentrée de septembre : il manque un poste et demi en mathématiques et sciences physiques. Ils sont rejoints le lendemain par des élèves de terminale du lycée général qui réclament un remplaçant au professeur de philosophie absent depuis début octobre et que le rectorat promet au mieux pour janvier 2018.

La presse locale puis nationale s'en mêlent et la situation semble trouver une issue... On annonce le mercredi qu'un contractuel en mathématiques sera dépêché sur place le jour-même et qu'une remplaçante de philosophie assurera son service dès le lundi suivant.

Malgré ces annonces, les remplacements ne sont pas assurés intégralement. Faute de création de postes de remplaçants, la hiérarchie doit gérer la pénurie en ne trouvant que des palliatifs.

Quant au poste de philosophie, il est assuré par une doctorante recrutée par connaissance malgré son éloignement, au détriment de son travail de recherche et de sa vie personnelle.

Le cas de Forges-les-Eaux démontre la nécessité de créer un vrai corps de titulaires remplaçants dans toutes les disciplines.

Rappelons que Sud Education s'oppose aux remplacements à l'interne préconisés comme solution aux absences par l'Education Nationale.

CP à 12 : le dévoiement d'une bonne idée!

Après une « réforme » de l'éducation prioritaire sous Hollande consistant à réduire le nombre d'établissements et d'élèves concernés, voilà que Blanquer orchestre la généralisation des CP à 12, reprenant à son compte une revendication majeure du corps enseignant et des parents d'élèves : la baisse des effectifs.

Serait-ce que notre nouveau ministre souhaite enfin donner les moyens d'enrayer la sélection sociale à l'œuvre dans le primaire ?

Rien n'est moins sûr.

La mise en œuvre de cette promesse électorale, malgré des apparences positives, contribue à dégrader le fonctionnement des écoles.

◆ En effet, ces mesures reposent sur une idée rétrograde de l'apprentissage de la lecture: tous les enfants apprendraient à lire en un an au CP. L'organisation de l'école en cycles permettait la prise en compte de la diversité des rythmes d'apprentissage, en reconnaissant que deux ou trois ans pouvaient être nécessaires à l'apprentissage du lire-écrire.

◆ L'actuelle réforme a tendance à uniformiser les méthodes de lecture, certains IEN allant même jusqu'à imposer une méthode, portant atteinte à la liberté pédagogique.

◆ Ces CP à 12 n'auront plus droit à l'aide des collègues du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), déjà mis à mal par les précédents gouvernements, en niant le travail spécifique effectué par ces collègues.

◆ Les maîtres supplémentaires, étant redéployés sur les CP à 12, les enfants ne pourront plus bénéficier de leur aide.

Toutes ces mesures tendent à faire reposer sur les enseignant-e-s de CP une obligation de réussite insoutenable.

Bien entendu ce dispositif (comme la réforme du bac et la sélection à l'université) se fait à moyens constants, laissant exploser les effectifs dans les autres classes, ainsi que dans les autres écoles (notamment en campagne). Charge aux municipalités de trouver les locaux pour installer ces classes, quitte faute de moyens, à mettre deux classes dans le même espace, sépa-

rées par un paravent ! Cela va bien entendu accentuer les différences entre des écoles « à deux vitesses » au détriment, contrairement à l'effet d'annonce, de l'éducation dite « prioritaire ».

Voilà comment le candidat Macron s'est payé une opération de com' sur le dos d'une vieille et légitime revendication syndicale!

Au collège Charcot (Oissel) l'éducation «prioritaire» en mode aléatoire

Les sciences physiques seraient-elles devenues superflues pour certains élèves faute de professeur pour les enseigner dans plusieurs établissements de l'académie ? En tout cas, au collège de Oissel, deux classes de quatrième ont été privées de cet enseignement entre la rentrée de septembre et les vacances de Toussaint... L'accueil en inclusion d'élèves en situation de handicap souffrirait-il de dérogation lorsque l'enseignant en charge de la classe est convoqué pour des formations obligatoires (et prévues de longue date) et qu'aucun remplaçant n'est affecté sur le poste ? En tout cas, c'est la situation qu'ont connue les élèves de la classe ULIS de Charcot pendant la première semaine d'octobre...

Il a fallu qu'une opération « collège mort » réussie se déroule le mercredi 11 octobre pour que la situation se débloque, d'ailleurs de manière tout à fait discutable aux yeux de la majorité des enseignants et des parents mobilisés car la solution trouvée par le rectorat pour pallier ces deux dysfonctionnements majeurs est scandaleuse ! Heures supplémentaires en pagaille pour la physique et remplacement de l'enseignant d'ULIS pendant ses périodes de formation par un enseignant... d'arts plastiques !

Encore un effort, et bientôt, le temps de service de tous les collègues passera à 25h devant élèves et tout le monde pourra remplacer tout le monde au pied levé...



Le Conseil départemental 27 lit dans le marc de café... pas équitable !

Salves de clichés bourgeois

Reçues par Pascal Lehongre, président du CD 27, les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves départementales se sont vu répondre que « *Si ça se trouve les élèves de Neruda et PMF¹ vont très bien réussir dans les autres collèges !* ». Le préfet ne fut pas en reste qui « *fait le pari que la mixité sociale va leur faire du bien* ». Il suffira aux enfants de familles défavorisées de côtoyer des enfants de bourgeois, pour progresser, on appellera ça « l'apprentissage par capillarité ».

Mais que n'avez-vous fermé ces collèges avant ! Comment, les enfants en très grande difficulté en Éducation prioritaire pourraient très bien réussir dans des collèges à 700 élèves, loin de chez eux et sans encadrement spécifique et on les a privés de cette opportunité ! Mais c'est criminel !

Alors que les obliger à faire entre 1 et 2 h de trajet en bus par jour en plus d'un enseignement qu'ils avaient du mal à suivre quand ils rentraient chez eux en cinq ou dix minutes, leur enlever toutes les aides particulières dont ils bénéficiaient (surveillant-e-s en nombre, deuxième CPE, deux professeur-e-s principaux-les, une infirmière scolaire à temps complet), leur faire suivre les cours dans des classes à 28, 29 ou 30 élèves au lieu de 22 ou même 20 et avec un travail en groupes désormais impossible faute de salles, leur faire faire la queue à la cantine dans un collège surchargé, leur faire partager des couloirs dans la bousculade et une cour de récréation bondée, rompre le lien entre le collège de proximité et leurs parents non motorisés, tout ça c'est bénéfique !

C'est sûr que grâce à ces complications et ces difficultés, on va maintenir leur envie d'aller à l'école et aucun d'entre eux ne décrochera. C'est sûr que grâce à ce lâchage on va leur (re)donner confiance en nos institutions. C'est sûr qu'en leur manquant de respect on va les (re)motiver. C'est sûr que la simple proximité d'élèves de CSP² favorisées (fussent-ils bons élèves ou pas du tout) va les faire progresser en quelques semaines.

Un ex-président omniprésent

S. Lecornu est à l'origine du projet de fermeture de deux collèges dans l'Eure (Neruda à Évreux et Mendès France au Val-de-Reuil) pour la rentrée 2018. Comme il est plus important pour lui de s'enorgueillir que d'aider réellement des enfants en grande difficulté dans son département, il use de toutes sortes d'arguments pour se justifier et de subterfuges pour arriver à ses fins.

Il a commencé par affirmer que « *la sécurité des enfants était en jeu parce que les deux collèges étaient dangereux car plein d'amiante pour l'un et de type Paileron pour l'autre* ». Mais ces arguments sont démentis par les rapports des commissions de sécurité aux contrôles draconiens qui ont validé les deux collèges année après année.

Le CD pourrait donc surseoir aux fermetures et décider

d'une réhabilitation lors du prochain PPI³.

Il a ensuite avancé que dans les deux agglos restaient de nombreuses places vacantes. Sauf que sur les prétendues 900 places vacantes de l'agglomération d'Évreux, 300 sont celles de Neruda classé REP+ auxquelles s'ajoutent les 300 de Politzer et de Dunant (REP)... (situation identique au Val-de-Reuil). Les autres places non occupées permettent tout juste aux établissements de tourner normalement.

M. Lecornu passe à un nouvel argument : « *la nécessité de mixité sociale⁴ et de casser les ghettos* ». Sauf que le projet n'est pas celui de la « mixité sociale », mais du « busing », expression anglaise pour définir le déplacement, sur le temps scolaire uniquement, d'enfants de quartiers défavorisés vers des collèges d'autres quartiers (le contraire n'existe pas ou peu : les enfants de milieux favorisés fuient vers l'enseignement privé dans la même situation). Quand on ne veut plus voir les pauvres, on ne les aide pas à cesser d'être en difficulté, on les cache. Trop d'Éducation prioritaire dans l'Eure, ça ne donne pas l'image flatteuse à laquelle M. Lecornu aspire.

Après un lobbying auprès du ministère, il s'est vanté que le « *département de l'Eure serait cité en exemple pour sa réforme* ». Mais si les Conseils départementaux n'ont pas de compétence en matière d'éducation, nous leur faisons confiance pour faire dire ce qu'ils voudront à des statistiques tronquées.

En revanche les personnels et leurs syndicats sont eux des experts de terrain, et **nous affirmons, à SUD Éducation, que c'est dans des établissements à taille humaine, de proximité, avec des effectifs-classes allégés, avec des personnels en nombre, qualifiés et formés, que les enfants ont le plus de chances de réussir et s'émanciper.**

Alors, Messieurs, Mesdames les conseiller-e-s départementaux-les, ne prenez pas une décision aussi lourde de conséquences négatives. Ne votez pas une re-sectorisation inique que vous allez regretter. La logique n'est QUE comptable et que tout le reste n'est que prétexte.

Il est insupportable de délaissier ainsi ces enfants et ces familles qui s'en sortent un peu mieux chaque année, ainsi que des personnels qui se battent avec succès et ténacité et qui obtiennent des résultats plus qu'encourageants.

¹ Pierre Mendès France

² Catégories Socio-professionnelles

³ Programmation Pluriannuelle des Investissements

⁴ Mixité sociale non organisée au départ par le CD mais imposée en cours de route par le Préfet.

URGENCE : Enfants en danger !

MIE ou MNA, deux sigles pour désigner des enfants, des mineurs isolés étrangers ou mineurs non-accompagnés. Ces adolescents, âgés de 14 à 18 ans sont arrivés en France, seuls, sans famille, sans connaissance, sans repère.

Ils arrivent d'Afrique de l'Ouest, du Pakistan, du Bangladesh, d'Afghanistan... Ils arrivent épuisés par un voyage dangereux, éprouvant, traumatisant. Ils arrivent parfois malades. Ils arrivent avec leur histoire parfois horrible toujours difficile.

« Ils » car ce sont à 95% de jeunes garçons.

Pas d'hébergement d'urgence, pas de soin, pas de vêtements chauds... la rue !

A leur arrivée en France, la loi exige qu'ils soient pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance. En Seine-Maritime comme dans d'autres départements, ces enfants doivent attendre des jours voire des semaines avant d'obtenir une simple mise à l'abri. Ils sont laissés à la rue avec tous les risques que cela comporte.

Quand un jeune arrive à l'ASE pour la première fois, il est reçu par un inspecteur ou une éducatrice qui fait une première évaluation de sa minorité et de son isolement. Si elle est favorable au jeune, on lui remet une lettre l'autorisant à aller manger au foyer sénégalais de Rouen... et on le renvoie à la rue.

Une mise à l'abri des plus précaires

Quand enfin, il est mis à l'abri dans une chambre d'hôtel de troisième zone, souvent après une décision de justice prise en référé, il doit encore attendre des mois avant d'être scolarisé, alors même qu'il a moins de 16 ans.

Le manque de moyens est ici flagrant puisqu'une seule collègue est en charge de l'évaluation de tous les enfants primo-arrivants du département.

Quand il est affecté dans un établissement (collège, lycée général ou professionnel), l'ASE ne fournit en général aucune fourniture, ni manuels scolaires, ni matériel professionnel.

Les collègues doivent être vigilant-e-s, ces élèves se signalent rarement. Il est arrivé qu'un jeune soit menacé d'exclusion de cours par méconnaissance de sa situation.

Bienveillance vs suspicion

Comme le réaffirmait récemment la Présidente de Médecins du Monde, l'Etat français ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'Enfant.

Les moyens suffisants ne sont pas donnés aux départements pour qu'ils puissent faire correctement face aux besoins. Mais il faut également dénoncer les discriminations dont ces enfants sont victimes. Ils sont systématiquement suspectés de mentir sur leur âge, leur isolement, accusés de présenter des faux-papiers. L'énergie déployée à les suspecter serait mieux employée à les protéger.

Des associations sont présentes au quotidien en solidarité avec ces jeunes. Solidarité dans l'urgence pour les premiers soins, pour trouver des hébergements « citoyens » ; dans l'aide juridique pour faire valoir leurs droits ; pour les accompagner dans leur recherche de formation, de scolarisation. Elles demeurent souvent le dernier rempart contre la rue et le désespoir.

Elles ont besoin de soutien sous toutes les formes possibles.

(Voir les contacts en dernière page de ce journal.)

Nous avons rencontré Blanquer et ne sommes pas déçus....

Les mandaté-e-s de notre fédération ont rencontré le ministre au cours de ce 1er trimestre et les réponses apportées à leurs questions ne font que confirmer ce que nous savons depuis longtemps...

Sans surprise, les ministres se succèdent et se ressemblent car un seul objectif sous-tend leurs actions : « dégraisser le mammoth... »

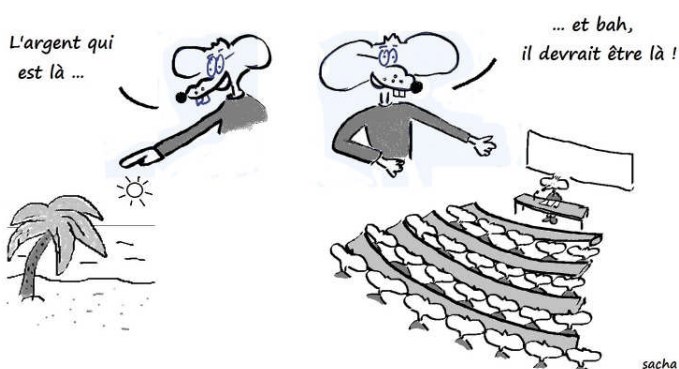
Ainsi, en ce qui concerne par exemple l'enseignement professionnel, le discours libéral qui porte la voix, ou plutôt l'intérêt du MEDEF, susurre des mots doux aux oreilles de Blanquer : fermer les formations qui ne délivrent pas d'employabilité immédiate, ouvrir aux entreprises la possibilité de délivrer des diplômes supérieurs (bac +2).

A SUD Education, nous militons pour un enseignement polytechnique qui ouvre le champ des possibles pour tous les élèves.

De même, la situation préoccupante dans les territoires hors métropole (manque criant de moyens matériels & humains) relève de la même logique : recruter en masse des contractuels et non pas augmenter le nombre de postes aux concours avec une vraie revalorisation du métier.

De manière plus générale, l'efficacité de l'Education Nationale est supposée dépendre d'un transfert de pouvoirs toujours plus important aux chefs d'établissement, devenus des managers chargés de démanteler le service public d'éducation... travail de sape pour mieux préparer les esprits à une privatisation programmée de pans entiers du système éducatif.

LA VRAIE REFORME DE L'UNIVERSITE POUR LES NULS



Pour une campagne de lutte contre la généralisation de la sélection à l'université

Comme pour le reste de leurs attaques, Macron et son gouvernement prévoient d'aller vite et fort.

Mise en place d'une sélection généralisée à l'université

Chaque formation universitaire fixera des « attendus » (critères de sélection) considérés comme nécessaires. Ces « attendus » pourront se baser sur : filière de bac, notes dans certaines matières dans les trois bulletins de première et les deux premiers de terminale, notes au bac de français, motivation et projet voire même activités extra-scolaires...

Les formations sélectives (BTS, IUT, écoles, ...) le restent et les filières dites « non sélectives » le deviendront : après études des dossiers elles pourront répondre : « oui » aux élèves correspondant à leurs « attendus », « non » aux élèves ne les ayant pas et « oui si... » à d'autres s'il leur reste des places.

Résultat : les jeunes sont dépossédés de leurs choix et les tâches sélectives viennent surcharger les enseignants de terminale et du supérieur.

En effet les élèves de terminale voient ainsi leurs choix cadrés en amont par le proviseur (à partir des avis du conseil de classe) et en aval par l'université visée. Cela réduit pratiquement tout choix réel de l'élève.

Quant aux enseignant-e-s de terminale et du supérieur, on leur impose des tâches d'orientation (sans formation, ni moyen) et de sélection.

Nouvelle licence

Le Plan étudiant de Macron met en place en licence un « contrat de réussite ». Les universités « proposent » aux étudiant-e-s des parcours à la carte, pluridisciplinaires ou non, « accélérés » en 2 ans ou « progressifs » jusqu'à 4 ans avec remise à niveau ou non ...

C'est la fin du cadre national des diplômes : au sein de la même université le même diplôme pourra ne plus avoir ni le même contenu, ni le même volume horaire, ni le même type d'enseignement (présentiel, en autonomie).

Pour « suivre » les étudiants dans l'évolution de leur « contrat » un « directeur d'étude » sera nommé (pour plusieurs centaines d'élèves) ce qui surchargera encore le travail des enseignants qui seront toujours moins enseignants/chercheurs.

Régionalisation de l'enseignement supérieur

Avec la mise en place d'une « commission d'accès au supérieur » présidée par le recteur et réunissant des chefs d'établissement du secondaire et du supérieur et des représentant-e-s des collectivités territoriales pour rendre cohérente la carte des formations supérieures et trouver une place aux bacheliers « sans fac », c'est un pas de plus vers la soumission du supérieur aux besoins à court-terme du patronat plutôt qu'à des objectifs de recherche, d'émancipation et de formation initiale solide.

Contre l'échec scolaire :

Il nous faut plus de moyens et pas plus de sélection!

Sans surprise, le Plan Etudiant s'appuie sur le discours dominant qui fait d'une mauvaise orientation la principale raison de l'échec, justifiant ainsi l'extension de la sélection. En faisant de plus porter la responsabilité des refus

sur chaque élève qui n'aura pas pu « satisfaire aux attendus » des formations choisies !

En réalité, nous savons bien à quoi cet échec est dû et quelles sont les solutions auxquelles se refusent Macron et Blanquer :

Un-e étudiant-e sur deux est obligé-e de travailler, ce qui diminue ses chances de réussite. Rajouter des heures à ceux qui ont déjà du mal à pouvoir suivre leurs cours ne saurait résoudre le problème.

Il faudrait en urgence augmenter les aides sociales et les logements des Crous pour à terme donner à chaque étudiant une allocation permettant à tou-te-s de poursuivre ses études sans être obligé-e-s de travailler.

Les conditions d'études à la fac (taux d'encadrement entre autres) ne permettent pas à tou-te-s de réussir ni aux enseignant-e-s de dispenser un savoir universitaire de qualité.

Seuls des moyens plus importants (enseignant-e-s, nombre d'universités, ...) peuvent permettre de résorber l'échec tout en dispensant un enseignement supérieur de qualité.

La sélection proposée par le gouvernement fait comme s'il était légitime de demander aux élèves de 18 ans d'avoir déjà fait leurs preuves.

Or, nous savons que les chances de réussite à l'école dépendent de nombreux facteurs : environnement économique, social, scolaire. Ce plan Etudiant, en autorisant la prise en compte des résultats sur plusieurs années voire des activités extra-scolaires, entérine et aggrave une sélection sociale déjà à l'œuvre de la maternelle à l'université.

Calendrier de la réforme :

Décembre 2017

Les lycées nomment un second professeur principal (PP) pour chaque classe de terminale, les 2 PP devant accompagner les élèves dans leur orientation.

Une première semaine sera dédiée à l'orientation pour tou-te-s les élèves de terminale.

Examen par le parlement du projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants » mettant en place la réforme.

15 janvier 2018 : ouverture de la nouvelle plateforme remplaçant APB (Admission post-bac).

Janvier-mars 2018 : les élèves formulent 10 vœux sur la nouvelle plateforme.

Février 2018 : seconde semaine dédiée à l'orientation pour tou-te-s les élèves de terminale.

Conseils de classe du deuxième trimestre : examen par le conseil de classe du projet de chaque élève à partir d'une synthèse préparée par les 2 PP. Ce conseil émettra un avis consultatif et c'est le chef d'établissement qui formulera un avis définitif pour chaque vœu et les transmettra aux établissements de l'enseignement supérieur.

Mai 2017 : publication sur la plateforme des propositions faites par les établissements supérieurs après examen des dossiers des élèves. Acceptation des propositions par les futur-e-s étudiant-e-s.

Juillet-septembre 2018 ; ouverture dès les résultats du Bac de la procédure complémentaire lors de laquelle des commissions rectores « d'accès au supérieur » se réunissent pour proposer des affectations aux candidat-e-s qui n'ont obtenu aucun de leurs vœux.

Au sujet du stage de SUD EDUC 93 :

Au croisement des oppressions. Où en est-on de l'antiracisme à l'école ? ... et de la plainte du ministre Blanquer contre l'utilisation de l'expression « racisme d'Etat ».

Les descendants d'immigrés ont moins souvent été orientés vers les filières générales que les jeunes de la population majoritaire.

En moyenne, 14% des descendants d'immigrés déclarent avoir été moins bien traités lors des décisions d'orientation soit environ trois fois plus que la population majoritaire (5 %).

Du fait même de la ségrégation résidentielle, les descendants d'immigrés ne sont pas scolarisés dans les mêmes établissements que les enfants de la population majoritaire.

Parmi les motifs cités comme causes potentielles de ces traitements défavorables, l'« origine » prédomine, suivie de « la couleur de la peau ».

Ces quelques phrases sont tirées du chapitre 6 de l'enquête de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques), *Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France.*(2010).

Soulever la question d'un racisme d'Etat, d'un racisme institutionnel, qui s'ajoute aux discriminations sociales est légitime. Elle est légitime au regard des contrôles au faciès, des traitements différents de l'immigration selon la nationalité des migrants mais aussi des politiques publiques de logement, de l'urbanisme, de l'éducation et de la justice...

Qu'un syndicat enseignant s'empare de cette question au sein du système éducatif est juste, nécessaire et le ministre n'a pas à intervenir, encore moins en portant plainte !

C'est un combat politique qu'il mène, combat pour lequel il a tout le soutien des plus réactionnaires et de l'extrême-droite.

Le racisme serait totalement extérieur à l'Etat... Le moins que l'on puisse dire c'est que ça se discute ! A moins que l'on n'ait plus le droit de discuter de l'Etat, de sa nature, de son action, de son organisation, de son rôle... Ce serait, pour le coup, une vision bien précise de l'Etat, un Etat totalitaire... ? On n'en est pas là... !

M. Blanquer, bas les pattes !

Pour autant, les modalités d'organisation de ce stage posent question aussi dans notre syndicat .

Les trois intervenants et intervenantes sont proches du Parti de Indigènes de la République (PIR).

Cette organisation qui dénonce le racisme d'Etat, l'islamophobie, opère un glissement idéologique, qui tend à subordonner toutes les oppressions (l'oppression sociale, le sexisme, l'homophobie...) à la discrimination que subissent les personnes dites « racisées ».

Au point où la porte-parole de ce mouvement Houria Bouteldja relativise (c'est le moins que l'on puisse dire) le sexisme, voire le viol, selon qu'il concerne des personnes « racisées » ou non...(cf : article du Canard enchaîné du 15/11/2017).

Le concept de population racisée permet de rendre compte de l'oppression spécifique de groupes sociaux selon des critères de « race », car même si l'on sait que les races humaines n'existent pas, celles et ceux qui subissent les oppressions liées à ces critères savent qu'ils sont encore bien présents et qu'ils conditionnent dans une certaine proportion leur place dans la société. Et c'est bien sur cette proportion que nous avons un désaccord profond avec le PIR.

Nous ne nions pas l'intersectionnalité qui permet de voir par exemple que la loi sur le voile à l'école, pouvant être comprise comme une loi de la libération des femmes et des jeunes filles, peut l'être aussi comme une loi contre une frange de la population ; mais on ne peut adhérer à la dérive en miroir qui légitimerait une certaine oppression des femmes sous couvert de la défense, justifiée et partagée, de cette même population.

Cette dérive, qui relativise certaines oppressions, peut amener le combat antiraciste à justifier à outrance les tensions communautaires, qui seraient liées à la « lutte des races sociales », notion utilisée par les idéologues du PIR.

La lutte des classes, dans laquelle s'inscrit notre syndicat, doit combattre toute tentative d'instrumentalisation du combat antiraciste, antiraciste d'Etat, vers une dérive communautaire, aux relents réactionnaires, niant les raisons et les fondement de ce racisme institutionnel que nous combattons.

Nous sommes donc en total désaccord avec le choix exclusif de ces intervenants au stage de SUD Education 93.

Dans la suite de cette réflexion, les deux ateliers non mixtes, réservés aux personnes racisées ne font pas accord non plus.

Qui est responsable du racisme d'Etat qui s'exerce dans les contrôles au faciès, l'attribution des logements, des emplois, de l'accès au soin, la politique éducative etc...

Ce sont les participant-e-s « blancs » (ou compris dans la notion de « blanchité ») au stage ? C'est à dire ceux et celles qui ne sont pas les bienvenus dans les deux ateliers non mixtes du stage de SUD Educ 93 ?

Il y a des exemples aux Etats-Unis dans les années 60 de réunions militantes non mixtes (sans personnes blanches). Dans cette période, c'est l'Etat qui organise, par des lois racistes, la partition de la population selon la couleur de peau, l'exploitation et la négation des droits fondamentaux pour la communauté noire.

Les réunions non mixtes sont dans ce cas à la hauteur du racisme d'Etat et du racisme ambiant liés à la couleur de peau. Elles sont indispensables à la libération de la parole (même face à la loi) et aussi pour organiser la lutte .

Nous ne sommes pas dans cette situation.

Les ateliers non mixtes de personnes « racisées » ne se justifient pas selon nous dans le cadre d'un stage syndical de personnel de l'Education Nationale (ils se justifieraient sans doute dans le cadre d'un stage syndical au sein de la police nationale par exemple).

Ils n'ajoutent que confusion, distinctions entre personnes profondément antiracistes et sont un frein à l'élaboration de stratégies de luttes et de dénonciation du racisme sous toutes ses formes, institutionnelles, d'Etat.

Le racisme et maintenant l'instrumentalisation du combat antiraciste, sont une arme de destruction massive du mouvement social, des solidarités entre exploité-e-s, un frein majeur à notre militantisme syndical ancré dans une lutte contre le capitalisme.

Des nouvelles du Front Social.. qui est plus que jamais nécessaire !

En réunissant, en seulement un mois, près de 3 000 manifestant.e.s, dont plusieurs centaines venus de toute la France, pour prendre symboliquement le chemin de l'Élysée, le Front social a fait samedi 18 novembre la démonstration, certes encore modeste, que des mobilisations unitaires, nécessaires pour faire front face à la politique de Macron, sont à portée de main pour peu qu'on s'y attelle. Un car de Rouen est parti rempli de militant.e.s Solidaires, CGT, du Dal, du collectif des travailleurs sociaux, du collectif Rouen Interluttes... signe du dynamisme des collectifs Front Social de Normandie, de Rouen, du Havre mais aussi du Calvados.

Cette marche est un succès non seulement parce qu'elle est arrivée alors que le mouvement de contestation mené par l'intersyndicale nationale est à la peine, mais aussi parce que la participation, au regard de celle de la manifestation parisienne du 16 novembre dernier et de l'arc de forces qui y appelait, n'est pas négligeable. Après de brèves prises de parole, place Péreire, de représentant.e.s des grévistes de Holiday Inn, de Gaël Quirante (SUD PTT), de Mickael Wamen (CGT Goodyear) et d'une représentante du Front social Rouen (une dizaine d'autres collectifs locaux avaient aussi fait le déplacement), le

cortège dynamique s'est ébranlé pour arpenter, sous les yeux ébahis d'habitant.e.s peu familiers des défilés revendicatifs, les beaux quartiers. De rares manifestant.e.s issus du cortège de tête auront certes, comme lors des manifestations syndicales de ces dernières années, fait payer cher aux vitrines des banques croisées sur le chemin tout comme à la façade de l'ambassade d'Arabie saoudite, sans que la manifestation ne dévie de son objectif. Arrivée boulevard Haussmann, elle a finalement été nassée peu avant le point officiel de dispersion, situé à 500 mètres du palais élyséen, mais l'intervention des organisateurs et la cohésion entre le millier de manifestant.e.s restant auront permis d'en sortir pour la plupart sans fouilles, ni contrôle, après deux heures d'attente.

Fort de ce succès, le Front social s'est adressé à nouveau à tous les responsables de la gauche associative, syndicale et politique en leur donnant rendez-vous autour d'une idée simple : mettons-nous d'urgence autour d'une table pour discuter d'un plan de bataille face au président des riches. Chiche ?

RESF (réseau-éducation-sans-frontières) : resf76.rouen@orange.fr

RSM (Réseau Solidarité Migrants) : rsmrouen@gmail.com

Médecins du monde : <http://www.medecinsdumonde.org/contact/normandie>

L'OPTIMISATION FISCALE POUR LES NULS

Il faut être riche



Il faut aimer le soleil



Il faut être discret

C'est légal



PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Email: sudeduc7627@orange.fr **Sur la toile :** <http://www.sud-education-hautenormandie.org/>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN :

8, rue de la Savonnerie → Mardi : 14h-16h30
Tel /fax : 02 35 89 89 83 → **Jeudi : 9h -16H30**
mobile 06 68 63 20 05 → **Vendredi : 9h -16H30**

EVREUX : 2 Rue P. Mendès France , Tel : 09 50 50 86 15(merci de prendre RV)

LE HAVRE : 119 Cours de la République

(Maison des syndicats) Tel : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations, rue Notre Dame, solidairesdieppe@gmail.com

Permanence chaque 1er jeudi du mois, de 15h à 18h